

Décision n°D2020-2122.du 09/07/2020

Objet : Contrat portant sur l'intervention de Mme Vanessa Bamberger-Lepage à la médiathèque Simone de Beauvoir le vendredi 6 mars 2020.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°17.09.26-733 du Conseil territorial du 26 septembre 2017 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

Considérant le projet d'intervention à la médiathèque Simone de Beauvoir ;

Vu le projet de contrat de prestation à passer avec Mme Vanessa Bamberger-Lepage, pour une intervention autour de son roman « Alto Braco » le vendredi 6 mars 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un contrat avec Mme Vanessa Bamberger-Lepage sise 15, avenue du président Wilson, Paris (75016) pour une intervention autour de son roman « Alto Braco » à la médiathèque Simone de Beauvoir sise 45, rue Geneviève Anthonioz de Gaulle à Athis-Mons. La dépense en résultant est établie pour un montant de 269,05 € T.T.C et sera imputée à la nature 6228 – 321 – MED0 du budget en cours.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

A Orly, le 09/07/2020



Michel Lepêtre

Président

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 07/09/2020

Publié le :